

ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2017**

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2017

A l'Assemblée Générale de l'ARDEQAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ARDEQAF, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ORLEANS, le 30 Mars 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Philippe RIMMER



Description détaillée des responsabilités

Du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 30 Mars 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Philippe RIMMER



**COMPTES ANNUELS 2017
CONSOLIDE ARDEQAF**



COMPTE DE RESULTAT

31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS		
Production vendue	2 436 723,05	1 334 340,06
Subventions d'exploitation	4 097 719,26	4 204 500,81
Autres produits	145 280,51	896 644,68
Total	<u>6 679 722,82</u>	<u>6 435 485,55</u>
CONSOMMATIONS M/SES ET MAT		
Achats de m.p & aut.approv.		
Autres achats & charges externes	1 447 931,08	1 429 724,84
Total	<u>1 447 931,08</u>	<u>1 429 724,84</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	5 231 791,74	5 005 760,71
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	305 134,23	319 409,45
Salaires et Traitements	3 141 802,97	3 102 519,84
Charges sociales	1 415 375,94	1 403 362,32
Amortissements et provisions	283 738,33	227 234,63
Autres charges	33 386,91	15 855,24
Total	<u>5 179 438,38</u>	<u>5 068 381,48</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 353,36	-62 620,77
Produits financiers	13 268,32	17 732,56
Charges financières	10 787,08	11 026,89
Résultat financier	<u>2 481,24</u>	<u>6 705,67</u>
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	54 834,60	-55 915,10
Produits exceptionnels	315 345,37	112 843,45
Charges exceptionnelles	104 662,80	46 264,07
Résultat exceptionnel	<u>210 682,57</u>	<u>66 579,38</u>
Impôts sur les bénéfices	<u>100,00</u>	<u>357,00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	265 417,17	10 307,28

BILAN PASSIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2017

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	832 728,41	832 728,41
Autres réserves	1 845 723,82	1 835 416,54
Résultat de l'exercice	265 417,17	10 307,28
Subventions d'investissement	2 000 931,29	1 711 445,97
Provisions réglementées	26 353,59	26 353,59
CAPITAUX PROPRES	4 971 154,28	4 416 251,79
Provisions pour risques		21 600,00
Provisions pour charges	331 159,73	303 216,17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	331 159,73	324 816,17
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	796 075,98	468 005,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 975,34	412 913,89
Personnel	158 260,54	158 358,25
Organismes sociaux	306 427,95	240 504,59
Autres dettes fiscales et sociales	974 260,07	1 132 156,78
Dettes fiscales et sociales	1 438 947,96	1 531 019,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 609,07	12 014,69
Autres dettes	41 235,17	6 146,04
Produits constatés d'avance	619 334,41	833 532,94
DETTES	3 213 177,93	3 263 632,34
TOTAL PASSIF	8 515 491,94	8 004 700,30



BILAN ACTIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2017

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 774,11	37 199,96	63 574,15	66 334,92
Constructions	5 706 830,74	2 199 585,50	3 507 245,24	952 548,56
Installations techniques, matériel et outillage	193 008,98	171 268,30	21 740,68	13 936,79
Autres immobilisations corporelles	1 119 852,98	856 299,49	263 553,49	128 985,06
Immob. en cours / Avances & acomptes			0,00	1 914 274,94
Immobilisations financières				
Participations				
Autres titres immobilisés	324 443,17		324 443,17	256 428,17
Autres immobilisations financières	6 088,57		6 088,57	13 958,57
ACTIF IMMOBILISE	7 450 998,55	3 264 353,25	4 186 645,30	3 346 467,01
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 027 720,13	12 522,71	1 015 197,42	929 473,25
Fournisseurs débiteurs	4 389,20		4 389,20	3 464,33
Personnel	14,03		14,03	1 042,41
Autres créances	1 501 264,66		1 501 264,66	1 351 314,99
Divers				
Valeurs mobilières de placement	550 000,00		550 000,00	550 000,00
Disponibilités	1 226 018,59		1 226 018,59	1 796 692,76
Charges constatées d'avance	31 962,74		31 962,74	26 245,55
ACTIF CIRCULANT	4 341 369,35		4 328 846,64	4 658 233,29
TOTAL ACTIF	11 792 367,90	3 264 353,25	8 515 491,94	8 004 700,30



ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association ARDEQAF. Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif. Le résultat de l'exercice 2017 est un excédent de 265 417.17 euros.

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La méthode du prorata temporis est appliquée pour l'amortissement des immobilisations, les biens sont amortis dès leur date de mise en service.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

En septembre 2017 un nouvel outil de gestion permettant la facturation des frais de formation et leur importation dans la comptabilité a été mis en place. Tous les produits sont désormais inscrits en comptabilité par une facture.

Les frais de formation quels qu'ils soient sont comptabilisés dans des comptes de produits de racine 70 et non lus 75, ce qui rend la comparabilité entre 2016 et 2017 difficile.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La mise en place de l'outil de gestion a modifié le système d'enregistrement des frais de scolarité des étudiants en voie directe. Ce nouveau système assure une ventilation des produits affectés à l'exercice et ceux affectés à l'exercice postérieur.

Dans ce contexte, nous avons procédé à un apurement de l'historique des produits constatés d'avance, ce qui a entraîné le constat d'une part d'un produit de 195 KE et d'autre part, 15KE de charges. Ces sommes ont été inscrites dans le résultat exceptionnel.

ENGAGEMENT RECUS PAR L'ASSOCIATION

Néant

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2017, les rémunérations versées aux trois cadres dirigeants et salariés les mieux rémunérés se sont élevées à **167 818 euros**.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	25 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.



ENGAGEMENTS FINANCIERS

Une hypothèque conventionnelle de premier rang a été inscrite à hauteur de 430 000 euros pour la garantie du prêt de 430 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers a été constitué à hauteur de 101 504 euros pour la garantie du prêt de 145 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers a été constitué en 2017 à hauteur de 204 000 euros pour la garantie du prêt de 400 000 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La provision pour charges de 331 159.17 euros correspond aux engagements retraite à fin 2017.

L'ARDEQAF a fait une dotation de 33 720.92 euros sur le cfas et une reprise de 5 777.36€ sur l'erts par rapport au montant inscrit au bilan de 2016.

PROVISION POUR RISQUES

Deux litiges aux prudhommes ont pris fin sur 2017, la provision de 21 600 euros a été reprise dans les comptes 2017.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2017 les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 9 384 euros.



PRODUITS A RECEVOIR**206 743.38 €****Dont :**

468700 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR-DIVERS	
CAFERUIS 2016-2018 COMPLEMENT	4 070,80
SUBVENTION REGION AES SEPT A DEC	13 961,78
COTISATIONS 17 A RECEVOIR	115,00
REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENTS	99,30
MJ HEURES REALISEES 2017 A FACT	5 525,44
UNIFORMATION/MILLET B SEPT A DEC 17	2 988,79
COALLIA /BOUZJALLIKHT SEPT A DEC 17	3 629,10
HEURES 2017 VAE A FACTURER 2018	7 313,04
HEURES 2017 AES A FACTURER 2018	11 340,00
HEURES CBMA 2017	43 504,16
FRAIS SCOL MJ 2017	1 258,00
FRAIS FORM 2017 PASS ME -ES	2 673,30
FRAIS FORM SE 1 2017	9 384,56
FRAIS FORM SE 2 2017	6 975,54
POLE EMPLOI CAF FILI EMMANUELLE 17	355,74
2 FACTURE ME ETABLIES 2018	3 564,24
SOLDE SUBV REGION INVESTISSEMNT	38 837,00
SUBVENTION AGEFIPH	49 090,00
SUBVENTION OETH	1 330,00
REMBOURSEMENT FORMATION SYNDICALE	727,59
	206 743,38

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES..... 117 358.20 €

Dont :

408000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
FACTURE AFPA et heures UNAFORIS 2016	7 173,55
GALLET PREST ME 08-13/12	311,00
FCSP ES/ME 21/11	287,00
NEOPOST LOC MACH. AFFRANCH 2017	87,92
LA POSTE DECEMBRE	2 732,54
CANON BAT A ETAGE 4è TRIM	89,40
ASER PREST MENAGE DECEMBRE	917,20
PMB SERVICES	126,00
CHAMP SOCIAL ABONT 2017 REVUE FORUM	60,00
EAU OLIVET CONSO 4è TRIM ERTS	1 589,35
EAU OLIVET CONSO 4è TRIM LA MOTHE	402,91
MAISON DE L'EMPLOI DU BLAISOIS LOC	100,00
LEVERD PREST ES3 20/10	91,00
ITS-FORM MA 23/10AU 09/11	10 773,00
JAROUSSE ME2 08 ET 10/11	266,50
CONSO DU 25/11 AU 31/12	4 287,70
BOIGEAUD PREST F.C DU 14/12	460,00
DELEPORTE PREST AS 27/11 11-18/12	273,00
SOLDE 2017 CAC A RECEVOIR	5 628,00
SOLDE HONORAIRES GUILLET A RECEVOIR	770,28
FACTURE AFPA 16-17 SEPT A DEC	14 683,20
FACTURE AFPA 17-18 SEPT A DEC	15 281,17
HEURES UNIFAF REVERSEES UNAFORIS	6 491,21
FRAIS DEPLACEMENTS CFAS DEC	1 577,61
LOCATION CITROEN DEC 17	618,83
SURCOUT 1 ER TIERS	21 031,27
AIDE AU TRANSPORT SEM 2 2017	10 238,80
RESTAURATION SEM 2 2017	4 477,06
HEBERGEMENT SEM 2 2017	3 628,00
LA POSTE DEC 17	525,72
ORANGE DEC 17	219,32
FOURNITURES ANTENNES	2 159,66
	117 358,20



486000 Charges constatées d'avance	
CANON CHARTRES CONNEX STANDARD 2018	53,50
ATC ABONT DOC ALZHEIMER	11,58
ATC ABONT DOC ACCOMPAGNEMENT	8,06
ATC ABONT DOC ACCOMPAGNEMENT	8,06
ATC ABONT DOC ALZHEIMER/DOMICILE	34,84
WOLTERS KLUWER MEMO SOCIAL 2018	30,24
LRD ABONT REVUE DESSINEE	18,00
CANON DOC+CHARTRES 2018	109,55
INFO6TM ABONT GUIDE NERET PART 2018	40,82
ELSEVIER METIERS PETITE ENFANCE	70,00
L'ETUDIANT ESPACE INTERNET 2018	240,00
GRDF LOC COMPTEUR 01/01 AU 08/06/18	499,69
PMB ASSISTANCE DOC 2018	424,24
PMB HEBERGEMENT DOC 2018	987,66
RF PAYE ABONT PART 2018	124,92
SCIENCES HUMLAINES ABONT PART 2018	61,50
ABONT 2018	146,00
ORANGE PARE FEU 2018	64,97
EDIT LEGISL ELET SOCIAL 2018	874,80
EDIT LEGISLATIVES GUIDE CHST	136,10
AURIGA MAINTENANCE 2018	12 671,30
ADS-COM CERTIF SECURITE SSL	309,00
RF SOCIAL ABONT 2018	234,90
ABONT CAHIER FRANCAIS 2018	46,98
VODOLIS MAINT TEL 01 AU 27/01/18	101,56
ABONT 2018	487,00
ABONT PART 2018	340,83
INFO6TM ABONT ASH 2018	114,00
DALLOZ REVUE DROIT SANITA ET SOCIAL	331,83
REVUE FRANCAISE DES AFF SOC ABONT	67,32
PUF REVUE PSY L'ENFANT ABONT 2018	72,00
ALTERNATIVES ECONOMIQUES ABONT 2018	64,00
CIRRA TPE LOCATION+MAINTENANCE 2018	404,40
INFO6TM ABONT ASH 2018	133,83
INFO6TM ABONT ASH 2018	128,00
INFO6TM ABONT ASH 2018	128,00
INFO6TM ABONT ASH 2018	128,00
INFO6TM ABONT ASH	128,00
INFO6TM ABONT ASH 2018	128,00
INFO6TM ABONT ASH 2018	128,00
ELSEVIER ABONT NEUROPSY DE L'ENFANC	532,00
ADS COM 01/2018	30,00
INFO6TM ASH 2018	18,00
ABONT 2018	59,00
ABONT 2018 REVUE AMPAN	70,00
ESF EDITEUR ABONT 2018 GUIDE DE L'I	142,00
ESF ABONT 2018 GUIDE HANDICAP	169,00
ESF ABONT 2018 GUIDE PROTECT ENFANC	169,00
ESF ABONT 2018 GUIDE TRAVAIL	195,00
GUIDE FAMILIAL ABONT 2018	149,00
KONE MAINTENANCE 2018	707,90

ORANGE ASCENSEUR 01 AU 19/01	16,72
ABONT 2018	117,00
ORANGE ADSL OLIVET 01 AU 22/01/18	19,17
ORANGE ADSL OLIVET 01 AU 22/01	19,17
EDIT F.LEFEBVRE MEMENTO SOCIAL 2018	313,19
CENTRE FRANCE ABONT 2018 REP DU CEN	307,18
CF ABONT LA REP WEB 2018	228,70
ABONT 2018	400,04
ABONT 2018 JOURNAL DES PSYCHOLOGUES	75,00
ABONT 2018	72,00
CANON IR4245 BAT A 01/1 AU 08/12/18	446,83
CANON IR 6255 DU 01/01 AU 07/12/18	483,42
CG 28 LOC JANV/FEV 2018	1 452,30
COPIE CREA AFFICHES	267,66
ABONT 2018 JOURNAL D L4ACTION SOCIA	75,00
ACTIF ABONT 2018	135,00
VODOLIS MAINT TEL 1ER TRIM 2018	447,00
UNAFORIS SEMINAIRE DU 12-13/02/18	100,00
ORANGE PORTABLES + CLE 3G 01/2018	833,40
ORANGE CLES 3G 01/2018	83,99
FORUMS 2018	1 309,64
YMAG MAINTENANCE 2018	1 687,39
VODOLIS 1 TRIM 18	34,56
	31 962,74

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**619 333.74€**

487000 PRODUITS CONSTATES AVANCES	
SAMSAH CHARTRES NATHALIE BELOT	1 983,74
APPRENTIS AUTEUIL FREDERCI CABARAT	1 726,62
HAMEAU DE JULIEN ANNE DELALANDE	1 726,62
IME LES GROUETS SANDRA DUFFIEUX	1 726,62
ADPEP SIEGE GUY HETTON	1 364,48
CCAS CHARTRES SOPHIE BEAUREPAIRE	1 726,62
TRISOMIE 21/28 ISABELLE LOSTHE	1 726,82
VIRT DEPT LOIRET	580,00
VIRT DEPT LOIRET	490,00
ASSO 3 R CATHERINE CHENU	2 141,86
IMPRO ORLEANS MICKAEL MILLET	2 141,86
PRUNEAU Hiba heures 2018	1 762,82
ISAMBERT SAGESSE JEREMY SEGURA	1 726,82
VIRT REGION CENTRE	301 677,00
AMIS DE PIERRE LAURENCE BOURDEAU	1 233,10
FAM LE VERGER VALERIE BLAIZOT	1 233,10
INSTITUT SERENNE JESSICA GIQUELO	1 233,10
VIRT DRFIP CENTRE ET LOIRET	23 800,00
VIRT REGION CENTRE	11 655,00
CPEY MAUDE LEGRAND	1 233,10
EMPS CHANCEPOIX CELINE SCHILDIM	1 233,10
PETIT CORMIER LAHOUDA MENDEZ	1 321,30
SUBVENTION AVANCE NTIC	6 557,00
DI CAFERUIS JANV A JUIN 2018	6 812,00
FRAIS FORM 2018 AJOURNES SE ES	1 031,15
FRAIS SCOL ET INSCRIP VD ES 2018	54 915,83
PRODUITS SE HEURES 2018	107 802,36
FRAIS SCOL ET INSCRIP VD ME 2018	27 772,51
PART FRAIS FORM SE 3 POUR 2018	10 624,32
PART FRAIS FORM SE PASS 2018	12 312,65
FRAIS SCOL ET INSCRIP VD ETS 2018	5 403,05
FRAIS SCOL ET INSCR VD AS POUR 2018	17 545,09
DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE - DI	3 114,10
	<u>619 333,74</u>

DETTES FISCALES ET SOCIALES

1 438 947.96€

dont :

Personnel	158 260.54 €
Organismes sociaux	306 427.95 €
Etat et collectivités publiques	1 97 777.25 €
Taxe apprentissage report	776 482.82€

Charges exceptionnelles.....104 682.57€

671000 Charges exception. s/opérat.gestion	
VIRT SESAME AUTISME	0,10
PROUST OPHELIE	5,60
VIRT FIRPLAST	0,01
671500 SUBVENTIONS ACCORDEES	
ASSOCIATION GETS	350,00
672100 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	
ETIENNE PREST ME/AMP 2015	717,50
PEP 18 REGUL ECART	0,10
APAJH PREST ALGECO JUIN 2016	180,00
REGUL FACT	322,02
ADMR 41 REGUL FACT	600,00
ANNUL FACT	500,77
REGUL FACTURE	260,61
21/AF/2017	3 100,68
VIRT AGEFOS	125,91
ARECO MA 30/11/2016	143,50
UNIFAF BAZATTE BEATRICE	143,50
ASFEDL VIEILLLOT ELLINE	89,60
REGUL FACTURE	125,88
FRAIS SCOL VD AS 2017	11 853,46
FRAIS SCOL VD ETS 2017	3 198,03
ABANDON VAE YOUSFI KHELI	325,00
ABANDON VAE FOURNET STEPHANIE	450,00
CORRECTION REGUL URSSAF 2016	1 543,55
CHANGEMENT DE COMPTE	84,08
CREANCES IRRECOURVABLES	36 695,05
PERTE SUR VERSEMENT FSE 2015	39 570,85
678000 Autres charges exceptionnelles	
DOMMAGES ET INTERETS C BELMMANN	900,00
DOMMAGES ET INTERETS B BERTHEAU	1 400,00
PENALITES URSSAF	1 977,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	<u>104 662,80</u>

Produits exceptionnels..... 315 345.37 €

770000 PROD.EXCEPT.S/OPERAT.D/GESTION	
TIFFET	1,00
RBT AVRIL	2,00
CAMELIN CHRISTINE	2,00
REGUL DE COMPTE	0,01
772100 PRODUITS IMPUT.A/EXERCIES ANTERIEUR	
SOUPLIER	228,00
SOUPLIER GAELLE	228,00
ITS CBMA 4è TRIM 2016	160,72
BOUSSQUET SABRINA ADM AES	105,00
AVOIR SUR COTISATIONS 2016	188,63
AGEFOS GABIN OLIVIER	95,00
ANNUL FACTURE HEMPEL REGION	1 376,01
CQFD	45,00
PRODUITS AVANCE ME 2016 POUR 2017	41 200,15
FRAIS SCOL VD ES 017	155 025,42
REGUL DE COMPTE	875,68
SOLDE COMPTE CFAS 2014	1 885,57
CHEQUES ANCIENS ANNULES	263,96
775100 PRODUITS D/CESSION D'ELEMENTS ACTIF	
PRESTIGE AUTOMOBILES 5744 YQ 45	1 000,00
PRESTIGE AUTOMOBILES 5510 YA 45	1 000,00
777100 QUOTE PART DE SUBV. INVEST VIRE C.R	
REPRISE SUBVENTION AU RESULTAT	111 070,98
777200 PRODUITS REMBOURS. MAIF	
VIRT MAIF	345,84
VIRT MAIF	246,40
	315345,37



ARDEQAF

**Siège social : 2032 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2017**